



Contrat de travail CDI

Par **Audrey2206**, le **29/07/2019** à **22:46**

Bonsoir je viens vers vous pour avoir des renseignements voilà je suis embauchée depuis 2006 en CDI j'ai réduit mon temps de travail à 33 h qui a été accordé et par la même occasion j'ai demandée à travailler un mercredi sur 2 accordé aussi j'ai ma collègue parti en congé maternité et de ce fait il on pris quelqu'un en cdd ma responsable m'a demander de changer mes horaire chose que j'ai accepté du temps du remplacement mais là elle et embaucher et ma responsable ne veux p'us M'accorder mes mercredi comme avant y a t'il un recours pour que je puisse récupérer mes horaires cordialement

Par **Prana67**, le **01/08/2019** à **10:09**

Bonjour,

Avez vous signé un avenant pour le temps partiel de 33H et le mercredi de libre une semaine sur deux? Si oui est-ce un avenant à durée déterminé ou indéterminé?